

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SEANCE

1960 - 1961

---

17 OCTOBRE 1960

EDITION DE LANGUE FRANCAISE

DOCUMENT 71/6

---

AMENDEMENT n° 6

présenté par

MM. CORNIGLION-MOLINIER, PEYREFITTE, VIAL, RAMIZASON,  
RUBINACCI, ARIENGAUD

à la proposition de résolution sur la politique commerciale  
de la C.E.E. et les relations économiques avec les pays  
tiers (doc. n° 71).

---

## Partie III.

Dans le premier alinéa de cette partie, après  
les mots :

" en voie de développement, "

insérer les mots :

" mais en tenant compte des intérêts  
" des pays associés selon les termes  
" de la quatrième partie du Traité, "

APE 4540  
Or. Fr.



# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SEANCE

1960 - 1961

---

17 OCTOBRE

EDITION EN LANGUE FRANÇAISE

DOCUMENT 71/5

---

Amendement N° 5

présenté par

MM. CORNIGLION-MOLINIER, PEYREFFITTE, VIAL,  
RAMIZASON, RUBINACCI, ARMENGAUD.

à la proposition de résolution sur la politique commerciale de  
la C.E.E. et les relations économiques avec les pays tiers  
(Doc. N° 71).

Préambule

Compléter comme suit, le dernier alinéa du préambule :

"... et de la résolution adoptée le 27 novembre 1959 par  
l'Assemblée".

APE 4539  
Or. Fr.



# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SÉANCE

1960 - 1961

---

17 OCTOBRE 1960

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

DOCUMENT 71/3

---

AMENDEMENT n° 3

présenté par

M. ARMENGAUD

à la proposition de résolution sur la politique commerciale  
de la C.E.E. et les relations économiques avec les pays tiers  
(Doc. n° 71)

---

## Partie I.

aux mots : Dans le 3ème alinéa de la partie I, substituer  
" - à l'égard des pays à salaire anormalement bas "

les mots : " - à l'égard des pays à faible niveau de vie ".

APE 4537  
Or Fr.



# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SÉANCE

1960 - 1961

17 octobre 1960

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

DOCUMENT 71/2

AMENDEMENT n° 2

présenté par

M. ARLENGAUD

à la proposition de résolution sur la politique commerciale de la C.E.B. et les relations économiques avec les pays tiers (Doc. N° 71).

## Préambule

Dans le 3ème alinéa du préambule, substituer  
aux mots :

" à promouvoir une libération aussi intense que possible "

les mots :

" à promouvoir un développement aussi large que possible ".





# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

429.1

DOCUMENTS DE SEANCE

1960 - 1961

30 JUIN 1960

EDITION DE LANGUE FRANCAISE

DOCUMENT 59

PROPOSITION DE RESOLUTION

présentée par

M. SCHUIJT

sur la question du siège

L'Assemblée Parlementaire Européenne,

- attend que les Gouvernements respectent fermement le délai de mars 1962 qu'ils se sont fixé pour désigner le siège unique des institutions européennes ;
- charge son Président de suivre attentivement tous développements nouveaux en la matière et de l'en informer ;
- invite les Conseils de Ministres à lui communiquer l'état de leurs travaux en la matière à l'occasion de la dernière session plénière de l'année 1961 ou de la première session de l'année 1962, et de toute façon avant de prendre une décision définitive.

Library Copy

APE 4104

ALL 1760-1761:59

